



ROYAL ESSOR GYMNASTIQUE

1919 – 2019

Règlement d'Ordre Intérieur

PRÉSIDENT

Dany Etienne
royalessorgym.president@gmail.com

SECRETAIRES

Stéphanie Depotterre
royalessorgym@gmail.com

TRESORIER

Gilles CAPAERT
royalessorgym.tresorier@gmail.com

RESPONSABLE

Technique
Fabrice Thiange

MEMBRES DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Vincent Delfosse
M. Thibaud Froidmont
M. Nicolas Meunier
M. Benoît Vandersmissen

SITE INTERNET

www.gymnastique.be

Siège Social :

Rue du Moulin 11 / Bte 43
030 Gembloux

Compte Bancaire:

BE16 0012 9972 0174

Philosophie du Club

Le Royal Essor Gymnastique souhaite offrir au plus grand nombre la possibilité de pratiquer la gymnastique sous toutes ses formes. Son objectif principal est de promouvoir le sport, en particulier la gymnastique, dans un esprit de club sain et dynamique.

Défolement, remise en forme, entraînement léger ou compétition, le REG entend mettre en avant :

- le plaisir et l'amusement ;
- le défi sportif ;
- le développement et le dépassement de soi ;
- le respect (de soi, du groupe, de l'entraîneur et du matériel) ;
- un esprit de groupe / de Club.

Règles générales

L'inscription est obligatoire (afin d'être couvert en cas d'accident et afin de pouvoir participer aux activités du club). Les inscriptions/ réinscriptions se font via les adresses mails renseignées. Un formulaire à remplir vous sera fourni en fin saison.

Les gymnastes ne peuvent quitter le cours sans en avoir reçu l'autorisation de leur entraîneur.

Les gymnastes disposent d'un vestiaire pour se changer avant et après les entraînements. Seuls les gymnastes et les entraîneurs sont admis dans les vestiaires, excepté pour les groupes mixtes des petits.

Ces vestiaires ne sont pas sous surveillance. Le club ne peut être tenu responsable en cas de vol dans les vestiaires et les salles d'entraînement. Nous encourageons vivement les gymnastes à ne pas prendre d'objets de valeur durant les entraînements.

Les heures des cours sont à respecter, et ce dans l'intérêt général. Les cours se terminent à l'heure indiquée sur le planning. Nous invitons les parents à venir reprendre leur(s) enfant(s) à l'heure indiquée afin de permettre à l'entraîneur de partir à une heure raisonnable.

Les gymnastes sont placé(e)s sous la responsabilité des entraîneurs qui ont autorité pour faire respecter le présent règlement et, d'une manière générale, pour assurer le bon fonctionnement des cours. En cas de manquement aux règles de discipline, les entraîneurs peuvent être amenés à prendre toutes les mesures utiles permettant le bon déroulement des cours, dans l'intérêt du groupe et tout en tenant les parents au courant. En cas de récidive, le conseil d'administration pourrait être amené à prendre des mesures plus contraignantes allant jusqu'à l'exclusion, si le déroulement des activités est perturbé.

Cotisation :

L'accès aux cours est sujet au paiement d'une cotisation.
La cotisation annuelle se compose de :

- un montant fixe : l'assurance obligatoire (+forfait inscription compétitions pour les groupes compétitions)
- un montant variable déterminé par le nombre d'heures effectuées et des impératifs de location de l'infrastructure.

La cotisation annuelle doit être payée au plus tard le 15 octobre.

Un gymnaste dont la cotisation annuelle (+ assurance) n'est pas en ordre se verra interdire l'accès aux entraînements.

Pour le 2ème enfant d'une même famille une réduction de -10% sur le montant de la cotisation (hors montant fixe équivalent à la prime d'assurance) est consentie. A partir du 3ème enfant d'une même famille, le club consent à une réduction de 5 % du montant de la cotisation (hors montant fixe équivalent à la prime d'assurance).

En ce qui concerne les réductions sur la cotisation pour la participation de plusieurs enfants d'une même famille, elle se répartira comme suit: l'enfant faisant le plus d'heures payant 100%, le suivant 90%, les suivants 95%.

ATTENTION : L'entière de la cotisation est à valoir même en cas de désistement durant l'année.

Une demande d'étalement du paiement des cotisations peut être introduite par écrit auprès du trésorier (mail du Club) pour toute famille ayant au moins deux gymnastes dans le Club.

Le paiement s'effectue par virement sur le compte bancaire du club (BE16 0012 9972 0174) en mentionnant en référence: le nom et prénom de l'enfant.

La cotisation ne sera pas remboursée, sauf, exceptionnellement, après accord écrit du CA.

Tenue de sport :

Afin de ne pas faire de frais inutiles, sans savoir si votre enfant aimera la gymnastique, un simple maillot de gymnastique scolaire ou un short et le tee-shirt du Club peuvent suffire pour les groupes loisirs et Mixtes. Le T-Shirt du Club étant offert à l'inscription.

Les cheveux longs doivent être attachés et le port de bijoux est proscrit. Lors des compétitions, chaque gymnaste portera les tenues du club, sous peine d'exclusion.

Organisation et horaire des cours :

Durant les premières semaines de l'année, divers membres du Conseil d'Administration seront spécialement présents en début et/ou en fin de cours pour répondre à toutes les questions éventuelles. Les entraîneurs restent disponibles avant et après les heures de cours. Avant de s'engager pour une année de sport deux essais maximum peuvent se réaliser en début et fin de saison (septembre et juin) en fonction des places disponibles et sous réserve du paiement préalable d'un montant de 15€ couvrant l'assurance (les gymnastes déjà affiliés à un autre club ne doivent pas s'acquitter de cette somme, étant déjà affiliés à la FfG et couverts par une assurance).

Les gymnastes sont tenus d'arriver au moins 5 minutes avant l'heure de début de cours afin d'être en tenue dans la salle à l'heure. Tout retard entravant le bon déroulement du cours ou les retards répétés pourront donner lieu à un refus de participer à l'entraînement. Cette sanction est laissée à l'appréciation de la personne responsable du cours.

En cas d'absence, veuillez prévenir l'entraîneur (dont vous recevrez les coordonnées en début de saison). En cas de maladie, il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (sauf pour les compétitions).

Il est demandé aux parents d'éviter d'interrompre les entraîneurs durant les heures de cours. Pour la sécurité des gymnastes, toute personne étrangère au cours est interdite à l'intérieur de la salle de gymnastique.

Les compétitions :

Pour les groupes concernés, les entraînements aboutissent à des compétitions qui mettent en valeur les enfants sélectionnés et le club. Il faut donc que les enfants inscrits aux groupes compétition y participent.

L'accès aux groupes compétition se fait via une « sélection » par les entraîneurs responsables.

En début de saison, les gymnastes, en concertation avec les entraîneurs, fixent des objectifs individuels pour la saison. Les entraîneurs mettront tout en œuvre pour que les entraînements permettent la poursuite de ces objectifs. Les gymnastes des groupes compétition, eux, sont tenus de donner le meilleur d'eux-mêmes pour atteindre ces objectifs. Cela inclut la participation régulière aux entraînements aux conditions fixées par les entraîneurs (un registre des présences sera tenu), la participation à deux stages au moins durant la saison et/ou un entraînement individuel suivant les conseils des entraîneurs.

Une absence injustifiée à une compétition aura pour conséquence la non inscription de la gymnaste aux compétitions suivantes, sauf présentation d'un certificat médical ou absence justifiée par des obligations scolaires.

Par ailleurs, l'inscription aux compétitions étant payante pour le club, tout enfant inscrit à une compétition, qui ne se présenterait pas à celle-ci sans en avoir averti à temps son entraîneur et sans certificat médical, devra rembourser le montant des frais engagés (amende de la fédération + prix de l'inscription).

Une nouvelle recrue dans un groupe compétition a droit à une « saison blanche » (saison d'observation, sans compétition). A l'issue de cette saison d'essai, les moniteurs responsables décident si le / la gymnaste est capable de continuer ou non l'aventure dans le groupe compétition.

Les places étant limitées dans ces groupes (plus de demandes que de places disponibles), les gymnastes qui ne respecteraient pas les présentes dispositions pourront, après que les entraîneurs aient à deux reprises au moins communiqué à ce sujet avec gymnastes et parents concernés, se voir refuser l'inscription dans le groupe compétition pour la saison suivante. Ce refus se faisant sur la base d'un avis dûment motivé des entraîneurs et communiqué au CA avant la fin de la saison.

Assurance :

Chaque gymnaste est assuré via le club grâce à l'assurance de la FfG.

Il appartient au responsable légal de la gymnaste de s'assurer qu'il n'y pas de contre-indication médicale à la pratique sportive.

Accident :

En cas de blessure survenue lors d'un cours, les parents doivent :

- Demander un formulaire de déclaration d'accident du club à l'entraîneur (ou téléchargeable via le site)
- Faire compléter ce formulaire par le médecin qui aura traité la blessure.
- Envoyer par courrier ce formulaire dûment complété au club, qui fera suivre à la fédération.

En aucun cas vous ne devez renvoyer ce formulaire directement à la fédération de gymnastique ou à l'assurance Arena.

Droit à l'image :

Le club peut être amené à réaliser des photos durant des entraînements, compétitions ou stages afin d'illustrer les activités du club.

Ces photos peuvent être utilisées pour la réalisation des brochures, diffusion à la presse, réseaux sociaux et sur le site Internet du club.

Toute personne souhaitant le retrait d'une image sur les sites de réseaux sociaux ou internet du Club pourra le demander par courriel au club (royalessorgym@gmail.com).

Toute personne ne souhaitant pas que son enfant soit photographié du tout devra le signaler au club par écrit.

Acceptation du R.O.I. :

L'inscription de l'enfant aux entraînements du club et le paiement de la cotisation entraînent automatiquement l'acceptation du présent R.O.I.

Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration en date du 24 septembre 2019 sous réserve de modifications ultérieures.